



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



centre de la **mémoire**
ORADOUR-SUR-GLANE
village martyr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 décembre 2024

Un partenariat renouvelé pour la restauration et l'entretien du site mémoriel d'Oradour-sur-Glane

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Sylvie TUYERAS, représentant Jean-Claude LEBLOIS, président du Conseil départemental de la Haute-Vienne et Fabrice ESCURE, président du Centre de la mémoire d'Oradour, Philippe LACROIX, maire de la commune d'Oradour-sur-Glane et Benoît SADRY, président de l'Association nationale des familles des martyrs d'Oradour-sur-Glane, en présence de François PESNEAU, préfet de la Haute-Vienne, ont signé la Convention de partenariat relative au site mémoriel d'Oradour-sur-Glane, ce jeudi 12 décembre 2024 à de la Mairie d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne).

Cette convention fixe les conditions renouvelées de la coopération commune de l'État, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la mairie d'Oradour-sur-Glane, du Centre de la mémoire d'Oradour (CMO) et de l'Association nationale des familles de martyrs d'Oradour-sur-Glane (ANFMOG) **pour la transmission de la mémoire du massacre d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944.**

Pour mémoire, la loi du 10 mai 1946 a transféré la propriété des vestiges du village martyr d'Oradour-sur-Glane à l'État et en a prononcé son classement au titre des Monuments historiques. **Le ministère de la Culture, affectataire du site, assure l'entretien du village martyr d'Oradour-sur-Glane.** Cependant le temps qui passe et les intempéries provoquent une érosion des vestiges qui s'amplifie 80 ans après le massacre et nécessitent une intervention de conservation de plus grande ampleur. Devant cette accélération de la dégradation des vestiges, se pose la question de la pérennité du site et de l'entretien de la mémoire des victimes des crimes nazis.

Sur le fondement d'un schéma directeur validé par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, le 14 décembre 2023, prévoyant la restauration et l'entretien du site et évalué à 19 millions d'euros sur une période de quinze années, un nouveau plan de gestion permettant d'assurer la préservation du site dans son intégralité, et l'amplification des travaux conservatoires des 10 hectares doit être engagé dans les prochains mois.

La convention rappelle également l'engagement pris dès 2018 par le conseil départemental de la Haute-Vienne de rénover le Centre de la Mémoire d'Oradour, dans un ambitieux projet évalué à 14 millions d'euros et soutenu au titre du Contrat de Plan État-Région par l'État et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Elle engage les partenaires à renouveler la signalétique du village martyr pour mieux accompagner la visite tout en respectant le caractère exceptionnel du site. Les partenaires seront attentifs à la mise en place d'une application sur smartphone pour les visiteurs du village, préparée par le CMO. Les visites accompagnées, notamment pour les scolaires, seront développées. Des éléments de préparation à la visite pour les personnes accédant directement au village sans passer par l'exposition permanente (accès gratuit) seront intégrés dans le projet de rénovation du CMO.

La convention améliore enfin le traitement des objets, témoignage exceptionnel de la vie des habitants avant le drame de juin 1944, portant les traces du massacre, en lien avec l'association nationale des familles de martyrs.

Pour le préfet Étienne GUYOT, « La signature de cette convention intervient comme un aboutissement des commémorations des 80 ans du massacre d'Oradour, dans la lignée des commémorations des 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire. A travers elle, l'Etat réaffirme son engagement dans la conservation du village martyr d'Oradour ».